

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **ECFIN-A-4** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Matthieu Hébert**  [**Matthieu.hebert@ec.europa.eu**](mailto:Matthieu.hebert@ec.europa.eu)  **+32.229.77.301**  **1**  **3ème trimestre 2022 [[1]](#footnote-1)**  **2 an(s)1**  **☒ Bruxelles □ Luxembourg □** A**utre: …………….** |
|  | **☒  Avec indemnités □   Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

L'unité ECFIN.A4 est chargée de communiquer au public et aux principales parties prenantes les politiques de la Commission européenne en matière économique et financière. L'unité est également chargée de coordonner les relations de la DG ECFIN avec le Parlement européen, le Comité économique et social européen, le Comité européen des régions, la Médiatrice de l'Union européenne et les Parlements nationaux.

Nous proposons un poste de chargé de communication et coordonnateur des relations inter-institutionnelles, travaillant en lien étroit avec le chef d'unité et la cheffe d'unité adjointe, au sein d'une équipe dynamique et motivée, sur les tâches suivantes :

* Coordination des relations avec le Parlement européen : préparation et suivi des réunions des commissions parlementaires, sessions plénières et trilogues ; maintien de relations étroites avec les interlocuteurs clés ; coordination et rédaction de briefings liés aux réunions parlementaires ; suivi des propositions législatives à venir et des engagements découlant de la législation existante ; conseil aux collègues dans leurs interactions avec le Parlement européen.
* Préparation et mise en œuvre de stratégies de communication, contribution à la mise en œuvre des campagnes de communication de la Commission et conseil aux collègues sur les manières de maximiser le potentiel de communication des initiatives politiques de la DG ECFIN, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de la Facilité de reprise et de résilience (FRR) dans les États membres.
* Soutien au Service des porte-parole de la Commission (SPP) dans leurs relations avec la presse, à travers la préparation de projets de communiqués de presse, éléments de langage, réponses aux questions des journalistes et concepts à destination des réseaux sociaux et sites internet, en coopération étroite avec les unités chargées des politiques de la DG ECFIN et en lien avec les cabinets de Commissaires concernés, autres services de la Commission, Représentations de la Commission dans les États membres et autres institutions. La ou le candidat(e) choisi(e) participera aussi à la préparation du programme du Brussels Economic Forum, et potentiellement à l'organisation de séminaires pour les journalistes.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s): économie, droit, sciences politiques ou matières apparentées.

Expérience professionnelle

Expérience dans une fonction impliquant des tâches de communication publique et/ ou des relations avec les institutions de l'Union européenne, en particulier le Parlement européen.

D'excellentes capacités de communication et d'organisation sont nécessaires, ainsi qu'une bonne compréhension des priorités économiques de l'Union européenne. La connaissance du fonctionnement du Parlement européen serait un atout.

Les candidats doivent avoir la capacité d'analyser, de synthétiser et de communiquer des rapports et concepts économiques complexes à un public non-expert. Ils doivent avoir des qualités interpersonnelles et être prêts à interagir avec des interlocuteurs clés dans d'autres services et institutions. Ce poste requiert travail d'équipe, flexibilité et la résilience nécessaire pour travailler sous pression.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Ce poste requiert un niveau avancé d'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)